

**Acte
d'engagement**

Marché de prestations de services

**Marché du plan de ville de
l'Office de Tourisme d'Aix
en Provence**

OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

300 avenue Giuseppe Verdi – BP 40160
13 605 AIX EN PROVENCE Cedex 1

Date limite de remise des plis : 02 octobre 2017

Heure limite : 12h00

Numéro du marché : 17.06.003

Sommaire

1. Identification du contractant	3
2. Objet et décomposition	6
2.1. Objet du marché	6
2.2. Décomposition du marché.....	6
3. Délais d'exécution, durée et reconduction.....	6
3.1. Délais d'exécution	6
3.2. Durée et modalités de reconduction	6
4. Montant du marché et variantes.....	6
4.1. Montant du marché et variantes.....	6
4.2. Variante.....	7
5. Sous-traitance	7
6. Avances et règlement des comptes.....	7
6.1. Avances	7
6.2. Règlement des comptes	7
7. Pièces à produire par le cocontractant.....	7
8. Acceptation de l'offre	8

1. Identification du contractant

Signataire :

- Nom :
- Prénom :
- Qualité :

Agissant pour le compte :

- De la personne publique prestataire
- De la société
- Mon propre compte

En ma qualité de :

- Prestataire unique
- Membre du groupement solidaire
- Membre du groupement conjoint
- Avec mandataire solidaire

Le prestataire unique ou le mandataire du groupement :

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Numéro registre du commerce :

Numéro répertoire des métiers :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire (cas d'une personne physique) d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours :

Compagnie :

N° police :

AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que la société (cas d'une personne morale) pour laquelle j'interviens, est titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités qu'elle encourt :

Compagnie :

N° police :

En cas de cotraitance :

Cotraitant 1

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Numéro registre du commerce :

Numéro répertoire des métiers :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Cotraitant 2

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Numéro registre du commerce :

Numéro répertoire des métiers :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Cotraitant 3

Raison sociale :

Numéro SIRET :

Numéro registre du commerce :

Numéro répertoire des métiers :

Code NAF :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

AFFIRMONS, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que toutes les personnes physiques ou morales pour lesquelles nous intervenons sont titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'elles encourent :

1er cocontractant

2e cocontractant

3e cocontractant

Compagnie :

N° police :

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des éléments qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

Engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions contenues dans les documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après qui constituent mon offre.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2. Objet et décomposition

2.1. Objet du marché

Le présent marché a pour objet :

- **la mise en page, l'impression et la livraison du plan de ville de l'Office de Tourisme d'Aix en Provence avec de la commercialisation d'espaces publicitaires.**

Il s'agit de prestation d'impression sur papier couché mat (90 gr), recto verso, avec fourniture du papier, pliage et livraison à la charge du titulaire.

Le Pouvoir Adjudicateur procède à une publicité et à une mise en concurrence des candidats, avant attribution du marché.

Nomenclature CPV : 7934 000-9 : Services de publicité et de marketing.

Il est passé suivant une procédure adaptée ouverte sans possibilité de négociation librement définie par le pouvoir adjudicateur, en application de l'article 42-2° de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.2. Décomposition du marché

Le présent marché est un marché unique dont la date butoire est fixée au 15 juin 2018.

3. Délais d'exécution, durée et reconduction

3.1. Délais d'exécution

Le marché s'exécutera à compter du 1er janvier 2018. Il est conclu pour une durée d'un an. Son attribution sera notifiée au candidat retenu.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 15 juin 2018.

3.2. Durée et modalités de reconduction

Le présent marché ne fera pas l'objet de reconduction.

4. Montant du marché et variantes

4.1. Montant du marché et variantes

Les prestations prévues au présent marché ne font l'objet d'aucune rémunération versée par l'Office de Tourisme d'Aix en Provence. Les prestations seront entièrement financées par de la publicité que le titulaire commercialisera de son côté.

4.2. Variante

Le présent marché ne fait l'objet d'aucune variante.

5. Sous-traitance

- Le titulaire n'envisage pas de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.
- Le titulaire envisage de sous-traiter l'exécution de certaines prestations.

Le titulaire annexera au présent acte d'engagement les actes spéciaux de chacun des sous-traitants. Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée acceptée par la notification du contrat et qui prendra effet à la date de notification.

6. Avances et règlement des comptes

6.1. Avances

Sans objet.

6.2. Règlement des comptes

Sans objet.

7. Pièces à produire par le cocontractant

En cas d'attribution du marché, le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage à produire, à la conclusion du contrat, les pièces mentionnées aux articles 51 à 54 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le candidat unique ou chaque cotraitant s'engage également à produire, tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les pièces mentionnées aux articles D 8222- 5 ou D 8222-7 et 8 et D 8254-2 à 5 du Code du travail.

Le candidat établi dans un Etat autre que la France produit un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment ou, dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Les documents établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Si l'attribution a lieu l'année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l'enveloppe contenant sa candidature ou son offre, l'attestation d'assurance civile professionnelle en cours de validité, sera à remettre dans le délai mentionné dans le règlement de la consultation.

Le candidat unique ou chaque cotraitant est informé qu'il n'est pas tenu de fournir les documents et renseignements demandés que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, si les conditions suivantes sont réunies :

- Le candidat doit indiquer, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces tel que fixé par le règlement de la consultation :

- d'une part la liste des documents qui peuvent être obtenus par ce biais
- et d'autre part les modalités de consultation de ce système et/ou d'accès à cet espace.

- L'accès à ces documents est gratuit.

Le candidat est informé de ce que la non production de ces pièces emportera rejet de son offre et son élimination ou résiliation du contrat.

Fait en un seul original,

A

Le

Mention(s) manuscrite(s) "Lu et approuvé"

Signature(s) du ou des prestataire(s)

8. Acceptation de l'offre

Le marché ne comportant pas de prix, la présente offre est acceptée au regard des dispositions prises par le soumissionnaire dans le mémoire technique remis dans son offre et le cas échéant, des ajustements adoptés lors de la mise au point du marché. L'ensemble de ces dispositions font partie intégrales du contrat.

A

Le

Le pouvoir adjudicateur